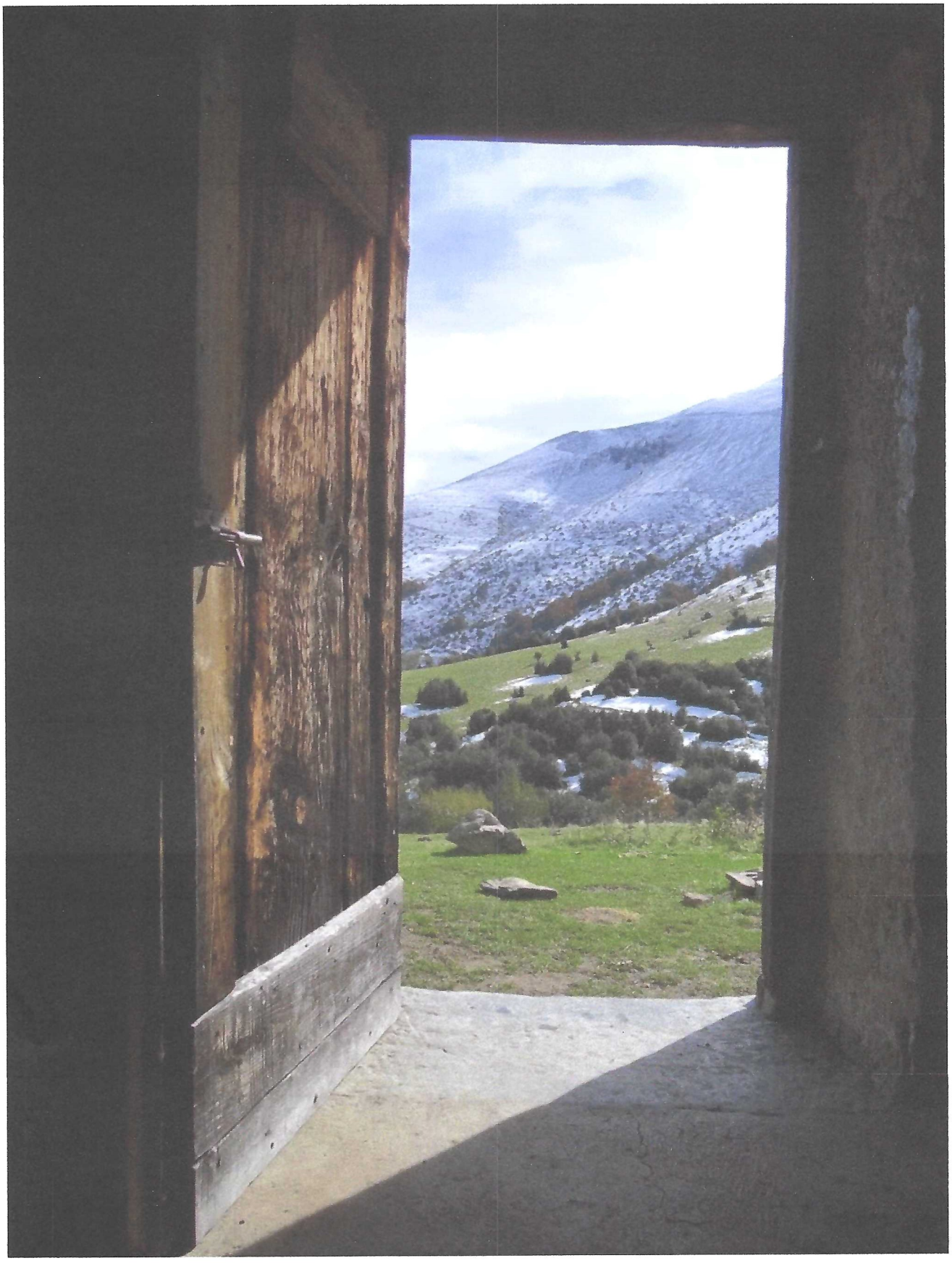

# BULLETIN MUNICIPAL 2021

**EDITO du Maire**

Voilà qu'une nouvelle Année bascule et que le temps est venu de regarder dans le rétro 2021 qui s'en va s'inscrire dans l'Histoire. Ce qui vient à l'esprit est incontestablement qu'elle aura été une Année COVID. Cette pandémie mondiale s'est invitée partout, il y aura bientôt 2 ans. Elle marque nos vies publiques et privées, comme jamais on ne le supposait. De périodes d'améliorations et d'espoir en nouvelles vagues, des variants divers venus des quatre coins de la planète se succèdent, générant un concert de commentaires contradictoires et le plus souvent inquiétants ou anxiogènes, qui rythment l'actualité.

Dans ce contexte, la vie n'est plus comme avant et la vie Municipale n'y échappe pas : réunions contraintes, projets retardés, calendriers perturbés, vie associative sous cloche et vie tout court sans programmation ou grandes perspectives.

La Commune pourtant conduit les travaux qui sont les siens, concrétise ou présente des projets énumérés ici dans le détail et le concret.
Notre Pays cahin caha, fait son chemin, connait des succès et subit des épreuves, essuie des calamités et traverse une mutation sociologique et technologique sans précédent. Il se prépare même à élire celui ou celle qui le présidera ou le représentera dans les cinq prochaines années.

C'est donc avec optimisme et espoir que je veux clôturer ce propos.

Bon vent à notre Pays et à nos Communes de France, le meilleur pour ses habitants et en particulier pour chacune et chacun d'entre vous, dans le quotidien de nos vies.

Pour raisons sanitaires la cérémonie des Vœux de janvier ne sera pas, encore une fois, organisée.

**Belle Année 2022 à toutes et à tous !**

Le Maire

## 1-TRAVAUX RÉALISÉS OU PRÉVUS

Nous avons pu réaliser les travaux de réfection de la voirie communale de la Carrere de Naou après l'intervention du SMDEA qui a renouvelé le réseau d'eau potable de cette rue.

Des travaux de peintures, en partie droite de la statue de Jeanne d'Arc, sur les extrémités de la porte d'entrée et sur l'arche à l'entrée de la chapelle St Joseph ont été réalisés dans l'église.

De nombreux travaux effectués par l'employé communal avec l'aide de conseillers municipaux, notamment la réalisation de caches containers à Anos, aux Loubères et au village, la voirie à Autrech, la réfection de l'appartement du RDC de l'ancien presbytère, la mise en place de panneaux concernant la défense contre l'incendie qui est en cours.

Début juillet, le garage communal a connu un cambriolage. Un espace sécurisé a été créé et d'autres aménagements sécurisés sont programmés.

L'antenne relais 4G améliore la réception de la téléphonie mobile sur l'ensemble de la commune et donne globalement satisfaction.

Nous avons prévu pour l'année 2022, la réfection des voies communales du Mériga, une partie nouvelle à Bourdaous Dubuc, l'entrée de la rue du haut du village dite chez Pastor et la place du quartier de Lartigou. La création d'un columbarium de 10 cases est programmée dans le haut du cimetière. Les subventions DETR et FDAL ont été demandées.

Les travaux d'élargissement et d'amélioration de la RD618 de l'embranchement de la route de Galey jusqu'à Augirein, ont pris du retard (1ere tranche faite en 2011) du fait des difficultés d'acquisitions foncières, sont programmés pour le printemps 2022 et réalisés par le Conseil départemental avec l'appui de la commune.

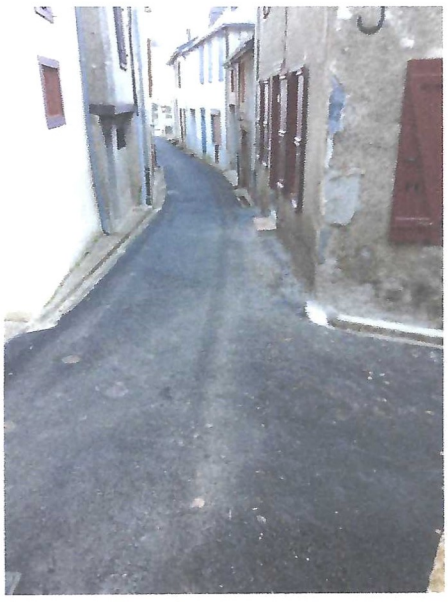

## 2- Tri

Des nouveaux containers de tri ont été installés en bordure de route direction Portet, avec un nouveau visuel et container supplémentaire à carton.

**La collecte 2022** des objets encombrants se fera les **29 Mars, 24 Mai, 5 Juillet, 11 Octobre et le 13 Décembre**, il est impératif de **s'inscrire** à la mairie ou par mail : service.dechets@couserans-pyrenees.fr **le vendredi avant le jour de la collecte**.

Le service de collecte en porte à porte des encombrants vient en complément des déchèteries et non en remplacement de celles-ci.
Ces collectes concernent les équipements ménagers usagers qui ne rentrent pas dans une voiture ( ex : matelas, sommiers, cuisinière, congélateur...)

## 3- MARBRIERE DE ROUECH

Le dossier validé par l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2020 est actuellement à l'arrêt suite au référé suspensif du Tribunal Administratif de Toulouse. La décision sur le fonds n'est pas encore rendue par ce même tribunal. Elle le sera vraisemblablement durant l'année 2022 au vu des éléments d'exploitation prévus par le Chef d'Entreprise.

## 4- ETAT CIVIL 2021

Naissances

Le 18 septembre 2021 – LASSAYS Eden, Marin, Frank Yvon à Saint-Lizier

Mariages Néant

Décès

Le 13 Mai 2021 – CHUTAHANDY épouse TOUGNE Anne à Saint-Lary

Le 6 août 2021 – CONTRERAS Carlos à Quint-Fonsegrives

Le 14 août 2021- CLARKE épouse DIJOUX Michelle à Massat

Le 2 décembre 2021 – DUBUC Gilles à Saint-Lys

# COMPTES RENDUS DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2021

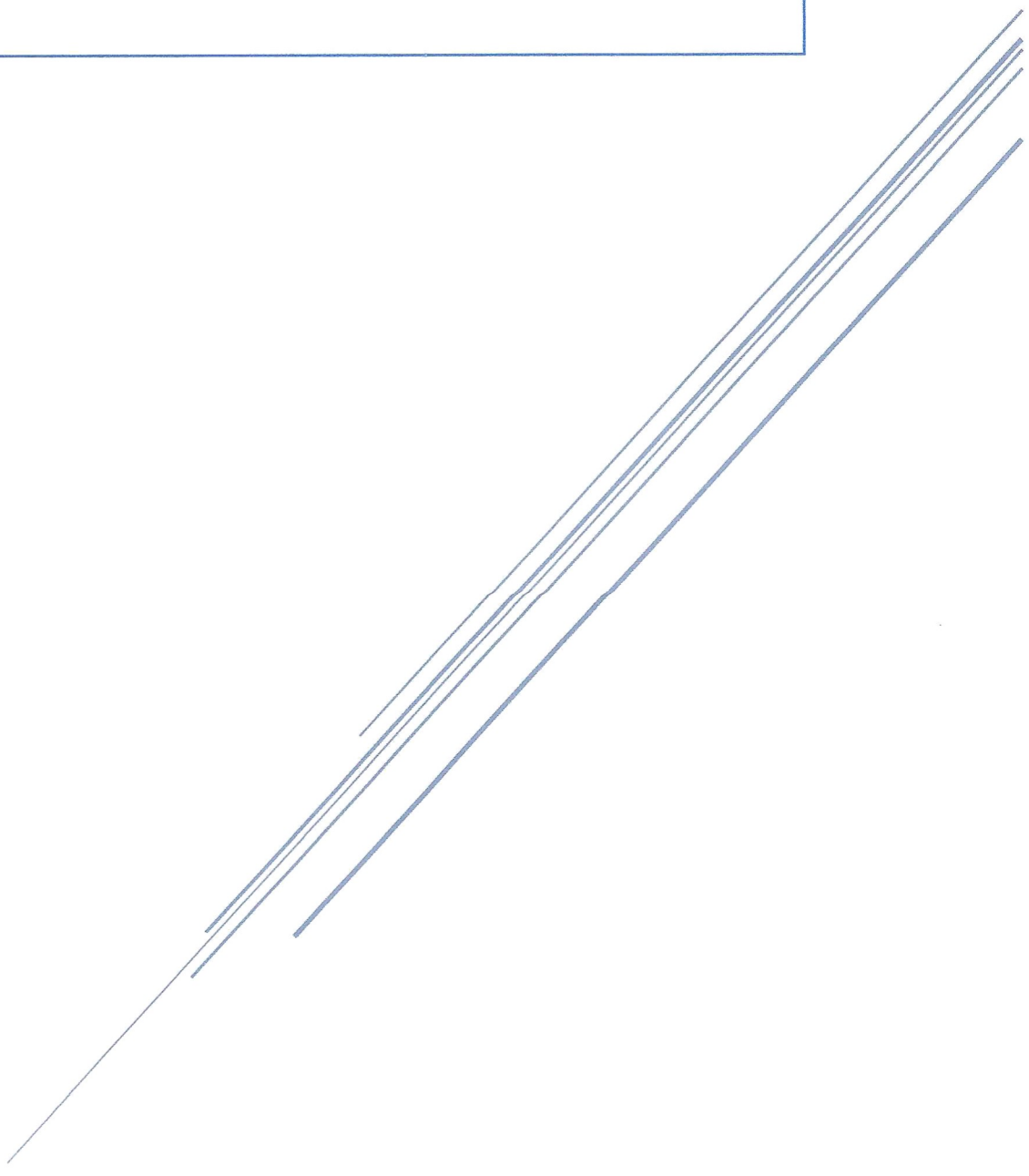

Département de l'Ariège

République Française
COMMUNE DE SAINT LARY

| | |
|---|---|
| **Nombre de membres en exercice:** 11 | **Séance du 14 avril 2021** |
| **Présents :** 11 | L'an deux mille vingt-et-un et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 14 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de |
| **Votants:** 11 | **Sont présents:** Gérard DUBUC, Patrice ALBARET, Françoise SALZE, Didier OUSSET, Joël ESTAQUE, Alain BONZOM, Nicolas BOUCHERIE, Robert COINTRE, Sandra LAPASSET, Frédéric LELANDAIS, Sylvain TOUGNE |
| | **Représentés:** |
| | **Excuses:** |
| | **Absents:** |
| | **Secrétaire de séance:** Sandra LAPASSET |

Lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 6 novembre 2021

Objet: Modification du libellé des statuts de la CCCP " compétence Action sociale" - DE_2021_003

**Vu** l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2018, actant les nouveaux statuts de la communauté de communes Couserans Pyrénées au 1er janvier 2019, et notamment son **article 4 - Compétences - II - compétences optionnelles d'intérêt communautaire**

**Vu** le chapitre II de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019, engagement dans la vie locale et proximité de l'action publique, en particulier le pacte de compétences, qui définit toutes les compétences non obligatoires comme compétences supplémentaires,

**Vu** la délibération de la communauté de communes n° DEL-2020-117 proposant une Modification du libellé des statuts « compétence Action Sociale »

**Considérant** la demande du trésor public de transférer le budget des maisons de santé sur le budget du Centre Intercommunal d'Action Sociale,

**Le conseil municipal :**
***Approuve*** la modification du libellé des compétences de la communauté de communes Couserans.

Libellé actuel :

- Action sociale d'intérêt communautaire, gérée par le CIAS
  - Construction et gestion de maisons de santé
    - Constructions nouvelles ou extensions.
    - Gestion locative et maintenance des locaux
  - Gestion de l'EHPAD de Massat
  - Gestion de la Résidence des 4 vallées, entretien et investissements (avec mise à disposition des locaux au CIAS)

Nouveau Libellé :

- **Action sociale d'intérêt communautaire, gérée par le CIAS**
  - Gestion de l'EHPAD de Massat
  - Gestion de la Résidence des 4 vallées, entretien et investissements (avec mise à disposition des locaux au CIAS)
- **Construction et gestion de maisons de santé**
  - Constructions nouvelles ou extensions.
  - Gestion locative et maintenance des locaux

***Résultat du vote : Adoptée***

Objet: Location Madame BOYER Dominique - Appartement RDC Ancien Presbytère - DE_2021_005

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé de consentir un bail de location non meublé pour l'appartement du rez de chaussée de l'ancien Presbytère à compter du 15 avril 2021 à Madame BOYER Dominique.

Cette location est consentie pour un loyer de quatre cent euros (400€) mensuel à partir du 15 avril 2021 à Madame BOYER Dominique domiciliée Ancien Presbytère 09800 SAINT LARY
Un dépôt de caution est demandé pour la somme de quatre cent euros (400€).

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de rédiger et signer le bail afférent à cette location.
***Résultat du vote : Adoptée***

- Vente de terrains

  - Jardin du Presbytère : 2 acquéreurs Mr ACAP / Mme RHAME et Mme MARTIN SANCHEZ, il est proposé de couper en partie haute la parcelle, pour la diviser en trois parties soit une partie qui reste à la commune étant donné que l'assainissement de l'ancien presbytère y est déposé et les autres parties à partager à part égale pour les 2 acquéreurs soit chacune de 6.5m de long. Les frais d'acquisition de bornage et de notaire sont à la charge des acquéreurs. Le prix sera fixé au prorata de la totalité de la parcelle de 1500€ soit 1330€ pour Mr ACAP / Mme RHAME et 170€ Mme MARTIN SANCHEZ.

  - Demande de Mr et Mme DOROSARIO d'acheter une parcelle qui est de la voirie communale : rue de la poste en face de leur habitation pour un abri pour rangement. Cette parcelle est du domaine public, une enquête publique devra être lancée. Vote 2 Abstentions, 1 contre, 8 pour.

Objet: Vote du compte de gestion - saint_lary - DE_2021_006

## Resultats budgétaires de l'exercice

| | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---|---|---|---|
| RECETTES | | | |
| | | | |
| | | | |
| DEPENSES | | | |
| | | | |
| | | | |
| RESULTAT DE L EXERCICE | | | |
| | | | |

## Resultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

| | RESULTAT A LA CLOTURE DE L EXERCICE PRECEDENT 2019 | PART AFFECTEE A L INVESTISSEMENT EXERCICE 2020 | RESULTAT DE L EXERCICE 2020 DE RESULTATS PAR OPERATION D ORDRE NON BUDGETAIRE | TRANSFERT OU INTEGRATION | RESULTAT DE CLOTURE DE L EXERCICE 2020 |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | |
| TOTAL I | 25 901,60 | 74 160,41 | 102 844,36 | | 150 625,55 |
| | | | | | |
| TOTAL II | | | | | |
| | | | | | |
| TOTAL III | | | | | |
| TOTAL I + II + III | 125 901,60 | 74 160,41 | 102 844,36 | | 150 625,55 |

***Résultat du vote : Adoptée***

Objet: Vote du compte administratif - saint_lary - DE_2021_007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DUBUC Gérard

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par DUBUC Gérard après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Libellé | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 47 741.19 | | | | 47 741.19 |
| Opérations exercice | 110 419.71 | 136 825.53 | 131 169.92 | 207 628.46 | 241 589.63 | 344 453.99 |
| Total | 110 419.71 | 184 566.72 | 131 169.92 | 207 628.46 | 241 589.63 | 392 195.18 |
| Résultat de clôture | | 74 147.01 | | 76 458.54 | | 150 605.55 |
| Restes à réaliser | 30 646.96 | 27 785.00 | | | 30 646.96 | 27 785.00 |
| Total cumulé | 30 646.96 | 101 932.01 | | 76 458.54 | 30 646.96 | 178 390.55 |
| Résultat définitif | | 71 285.05 | | 76 458.54 | | 147 743.59 |

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

**Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle. La présidence est donnée à Monsieur ALBARET Adjoint au Maire.**

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

***Résultat du vote : Adoptée***

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - saint_lary - DE_2021_009

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 76 458.54**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|---|---|
| **Pour Mémoire** | |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) | |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire) | 21 840.00 |
| **RESULTAT DE L'EXERCICE :** | |
| **EXCEDENT** | **76 458.54** |
| **Résultat cumulé au 31/12/2020** | **76 458.54** |
| **A.EXCEDENT AU 31/12/2020** | **76 458.54** |
| Affectation obligatoire | |
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporter | |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 | |
| Solde disponible affecté comme suit: | |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | 30 000.00 |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) | 46 458.54 |
| **B.DEFICIT AU 31/12/2020** | |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif | |

***Résultat du vote : Adoptée***

Objet: Vote des taux d'imposition de l'année 2021 - DE_2021_008

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Afin de conserver les ressources de la Commune, le Maire propose de maintenir les taux de 2020. Toutefois, la disparition progressive de la taxe d'habitation étant compensée par la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, il faut additionner le taux départemental de 21.15% au taux de 2020.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

**DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021.

**FIXE** pour 2021 le taux des taxes locales comme suit :

| TAXES | TAUX 2020 | TAUX 2021 |
|---|---|---|
| Taxe foncière sur bâti | 0.40% | 21.55% |
| Taxe foncière sur non bâti | 5.06% | 5.06% |

***Résultat du vote : Adoptée***

Objet: Modification des attributions de compensation 2021 suite à la réforme fiscale de la taxe d'habitation - DE_2021_004

**Exposé des motifs** :
L'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoit la mise en œuvre d'une réforme fiscale en 2021.

A compter de 2021, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

La réforme prévoit la mise en œuvre d'une compensation intégrale de la suppression du produit de TH sur les résidences principales, avec pour les communes, le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties et l'application d'un coefficient correcteur et, pour les EPCI, le transfert d'une quote-part de la TVA nationale.

La prise en compte du **taux de TH 2017** (et non le taux de TH effectif en 2020) comme base pour le calcul du droit à compenser de la communauté et des communes pour 2021 conduit à **sous-compenser la communauté de 1 436 604 €** et à **surcompenser les communes de 1 344 753 €**.
La mise en œuvre de la réforme fiscale en 2021 nécessite une révision du pacte fiscal communautaire, avec une correction d'attribution de compensation pour 2021, afin d'éviter que les communes soient compensées deux fois, une fois par l'Etat et une fois par la Communauté de Communes.

Le Conseil de Communauté a adopté par délibération du 11 mars 2021 les attributions de compensation résultant de ce pacte révisé.

La fixation "libre" des attributions de compensation telle que résultant du 1bis du V de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts nécessite une délibération de chacun des conseils municipaux validant son attribution de compensation.
En conséquence, il convient que chaque commune approuve la correction de son attribution de compensation.

**Délibération**

Le Conseil municipal,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et notamment le 1° bis du V,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées N°DEL-2021-004 relative au pacte fiscal 2021 et à la révision des attributions de compensation,

• Approuve l'attribution de compensation de fonctionnement de 31 442 euros, au titre de l'année 2021.

***Résultat du vote : Adoptée***

Objet: Vote du budget primitif - saint_lary - DE_2021_010

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Saint Lary,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Saint Lary pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 381 562.00 Euros**
**En dépenses à la somme de : 381 562.00 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

*SECTION DE FONCTIONNEMENT*

**DÉPENSES**

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|---|---|
| 011 | Charges à caractère général | 129 087.00 |
| 012 | Charges de personnel, frais assimilés | 46 550.00 |
| 014 | Atténuations de produits | 14 066.00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 18 230.00 |
| 66 | Charges financières | 750.00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 20 000.00 |
| | **TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT** | **228 683.00** |

**RECETTES**

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|---|---|
| 70 | Produits des services, du domaine, vente | 1 215.00 |
| 73 | Impôts et taxes | 57 370.00 |
| 74 | Dotations et participations | 94 440.00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 19 200.00 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 10 000.00 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 46 458.00 |
| | **TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT** | **228 683.00** |

*SECTION D'INVESTISSEMENT*

**DÉPENSES**

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|---|---|
| 21 | Immobilisations corporelles | 6 158.00 |
| 23 | Immobilisations en cours | 124 439.00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 12 282.00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 10 000.00 |
| | **TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT** | **152 879.00** |

**RECETTES**

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|---|---|
| 13 | Subventions d'investissement | 27 785.00 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 127.00 |
| 1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés | 30 000.00 |
| 165 | Dépôts et cautionnements reçus | 820.00 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 20 000.00 |
| 001 | Solde d'exécution sect° d'investissement | 74 147.00 |
| | **TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT** | **152 879.00** |

***Résultat du vote : Adoptée***

- **Questions diverses**

Travaux programmés :

- La rénovation de la rue du Haut du village en Mai/Juin par l'entreprise Malet et le SMDEA qui remplacera la canalisation d'eau avant la réfection du sol. Les travaux devraient se faire avant l'été.

- Devis de rural master pour l'achat d'une remorque d'un montant de 2 249.00€ Favorable
- Achat de chaînes pour le tracteur de 900€HT / 1158€TTC Favorable
- Demande de faire un devis à l'entreprise Mallet pour la route du Mériga et le chemin à Bourdaous Dubuc.
- Demande de faire un devis pour le toit de la sacristie
- Demande de Mr MOSSET Frédéric, de modifier la clôture entre la pizzeria et le jardin public par une barrière en bois à la place du grillage.
- Demander un devis au SMDEA, pour qu'un point d'eau soit installé à l'atelier communal.

Séance levée à minuit.

Département de l'Ariège

République Française
COMMUNE DE SAINT LARY

| | |
|---|---|
| **Nombre de membres en exercice:** 11 | **Séance du 16 juillet 2021**<br>L'an deux mille vingt-et-un et le seize juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 16 juillet 2021, s'est réunie sous la présidence de |
| **Présents :** 9 | **Sont présents:** Gérard DUBUC, Patrice ALBARET, Françoise SALZE, Didier OUSSET, Joël ESTAQUE, Alain BONZOM, Robert COINTRE, Sandra |
| **Votants:** 11 | LAPASSET, Frédéric LELANDAIS<br>**Représentés:** Nicolas BOUCHERIE par Patrice ALBARET, Sylvain TOUGNE par Sandra LAPASSET<br>**Excuses:**<br>**Absents:**<br>**Secrétaire de séance:** Françoise SALZE |

Approbation du compte rendu de la séance précédente du 14/04/2021
***Résultat du vote : Adoptée***

Objet : Compte rendu de travaux réalisés

- Voirie Rue Haut du village : Entreprise Malet pour la voirie 24 990€ HT + travaux épicerie 2 897€ HT Subventions DETR 2020 : 7 497€ + FDAL 2020 : 6 500€
Bonne synchronisation des travaux avec le SMDEA pour le réseau eau potable.

- L'entreprise Gabarre va effectuer des travaux de sur le réseau public d'électricité à compter du 19 juillet 2021 sur les hameaux d'Anos et des Loubères, pour l'électrification du captage d'eau aux Loubères et l'antenne relais d'Anos le Seingadé.

- Bétonnage partiel de l'accès à la maison Cauhapé à Bourdaous Dubuc avec bénévoles et employé communal : 2 toupies de béton de 5T.

- Tranche des peintures intérieures de l'église à l'automne seront faites à l'automne par Mme Andrin pour 1 520€ TTC.

Objet : Cessions de terrains communaux et procédure biens vacants

- Biens vacants demande d'évaluation à l'entreprise Cathar 'acte + au PNR (Mr Lelandais). Suite à donner après évaluation, à prévoir au prochain conseil municipal

- Vente de la parcelle B 1486 d'une superficie de 3115m² située au lieu dit Rasclause à l'entreprise PLO pour un montant de 3 200€ : consulter les agriculteurs si ils sont intéressés et ensuite à discuter au prochain conseil municipal.

- Procédure vente d'une partie de la voirie Rue du Moulin : après consultation des riverains, il est ressorti des oppositions et des demandes nouvelles. Il est décidé d'abandonner le projet et d'avertir toutes les parties.
***Vote par bulletin secret : 9 voix pour et 2 voix contre.***

- Parcelles B 495 et B 631 situées au Bessadau appartenant à Mme et Mr COINTRE, décision d'annuler auprès des services du cadastre la procédure de régularisation engagée du fait de l'opposition des propriétaires. La famille COINTRE gère le passage en direct avec les riverains. Courrier à faire à Robert COINTRE pour information.

- Jardin du Presbytère : 3 acquéreurs à ce jour, Mme ACAP - RAHME; Mme MARTIN - SANCHEZ et Mr CABROL. Rencontre de conciliation à l'initiative de la Mairie (Maire + adjoints) avec les différents parties pour voir si solution possible. Un courrier d'information sera fait pour le 4ème riverain. A revoir au prochain conseil Municipal après recherche de solution sur le terrain.

- Objet : Atelier communal : Etude SMDEA pour désserte en eau

Etude eau pour l'atelier communal : etude sommaire ; nombreuse diffucultés à venir pour solutionner le problème. Prendre avis du SMDEA pour l'installation d'une cuve sanitaire de 2500L de récupération des eaux pluviales. A suivre et à revoir au prochain conseil municipal.

- Suite au cambriolage qui a eu lieu dans la nuit du 1er juillet 2021, Sandra Lapasset fait le compte rendu. L'expert viendra le 17 août. En attente de l'indemnisation et de la mise en sécurité du local.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - saint_lary DM-2021-02 - DE_2021_013

Il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

- Remboursement de la caution de 400€ à Mme BOYER locataire du Presbytère
- Remboursement de l'emprunt de 76.48€ au SDE 09
- Matériel et outillage de voirie (suite au cambriolage) prévoir 10 000€

***Résultat du vote : Adopté unanimité***

Objet : Fonds Unique de l'Habitat ; Taux d'avancement de grade ; Locations

- Fonds Unique de l'Habitat : Le Conseil Départemental de l'Ariège renouvelle son appel pour une participation au financement du fonds unique de l'habitat (FUH) pour l'année 2021. Ce dispositiif permet de faciliter l'accès à nouveau logement, d'éviter une expulsion locative, d'assurer la fourniture des fluides nécessaires au chauffage et un accompagnement social spécifique.
Considérant le calcul établi par le Conseil Départemental de 0.25% du potentiel fiscal de l'année 2020 soit 356.46€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de participer au financement du Fonds Unique de l'Habitat de l'Ariège pour l'année 2021 à hauteur de 360.00€

***Résultat du vote : Adopté unanimité***

- Délibération fixant les taux de promotion pour les avancements de grade
Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le taux de 0 à 100%, permettant de déterminer , à partir du nombre d'agents les conditions pour être nommés à un grade d'avancement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'accepter la proposition de Monsieur le Maire et de fixer, à partir de l'année 2021, le taux à 100% pour l'ensemble des grades de la collectivité.

***Résultat du vote : Adopté unanimité***

- Locations

Point fait sur les différentes situations des locations

- Objet : Projet de travaux pour la DETR et le FDAL de l'année 2022

Dossier DETR et FDAL :

- La voirie communale: rues du village Petite rue Pastor, chemin du Courdet + la route du Mériga et du Bourdaous - Dubuc à Autrech
- Le Cimetière : dossier de colombarium 12 places + récupération de tombes

- Travaux à faire rapidement : les trous sur la route d'Anos et la fontaine d'Autrech

Objet : Motion projet " Life Ours Pyrénées"

A l'occasion d'une réunion du Groupe Ours et Pastoralisme, organisée le 9 mai 2021 le Préfet de Région Occitanie, la présentation d'un projet dans le cadre du programme européen Life Ours Pyrénées a été évoquée.

L'initiative de cette présentation n'a jamais été débattue avec les structures, politiques ou professionnelles, du territoire.

Pour tenter de remédier à cette vraie opacité, la DREAL a organisé dans la précipitation, le 12 mai 2021, une réunion de présentation du dossier de candidature.

Ce projet vise spécifiquement la conservation de la population ours brun des Pyrénées et s'inscrit dans le prolongement de la politique de renforcement de la population d'ours des Pyrénées décidée en 1996 avec la réintroduction de 11 individus originaires de Slovénie.

Selon les informations fournies par le dossier de candidature, l'objectif recherché serait de doubler à minima la population d'ours adultes reproducteurs à l'issue de ce programme d'une durée de 6 ans.

Nous exigeons le retrait immédiat et inconditionnel du projet LIFE OURS PYR.

***Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1 Refus : 0***

Objet : Questions diverses

- Défibrilateur : Achat ou location groupé avec la communauté des communes Couserans Pyrénées d'un défibrillateur. L'emplacement serait sur la place de la Bascule et le montant d'environ 1 500€.

Pour le prochain conseil ordre du jour, prime de fin d'année pour le personnel

Fin de la séance à Minuit.

Département de l'Ariège

République Française
COMMUNE DE SAINT LARY

| | |
|---|---|
| **Nombre de membres en exercice:** 11 | **Séance du 05 novembre 2021** |
| | L'an deux mille vingt-et-un et le cinq novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 05 novembre 2021, s'est réunie sous la présidence de |
| **Présents :** 11 | **Sont présents:** Gérard DUBUC, Patrice ALBARET, Françoise SALZE, Didier OUSSET, Joël ESTAQUE, Alain BONZOM, Nicolas BOUCHERIE, Robert |
| **Votants:** 11 | COINTRE, Sandra LAPASSET, Frédéric LELANDAIS, Sylvain TOUGNE |
| | **Représentés:** |
| | **Excuses:** |
| | **Absents:** |
| | **Secrétaire de séance:** Sylvain TOUGNE |

Approbation du compte rendu de la précédente séance du 16 juillet 2021, une erreur vis à vis de la parcelle demandée par l'entreprise Plo. La situation est clarifiée par Monsieur le Maire, "affaire en attente". Mr Lelandais souhaite enregistrer le conseil municipal. Le Maire demande un vote à bulletin secret: nombre de bulletin : 11 Exprimés :11 Contre 7 Pour 3 Nul 1

Une majorité est contre l'enregistrement. Mr Lelandais informe que nous sommes à l'encontre de la règlementation.

- Vente du Jardin du Presbytère
La parcelle est découpée en 5 lots, en accord avec les différentes parties, rendez-vous prévus avec un géomètre. La mairie prend en charge la maintenance d'un mur.
Régularisation de la parcelle bâtie devra être faite au moment du rendez-vous avec le géomètre.
Création d'un droit de passage ouvert sur le lot 3 au profit de la famille Dhap (lot4).
Le prix convenu est de 15€/m². Pas de construction possible sur les différents lots.
Les frais seront à la charge des acquéreurs (géomètre+notaire).
Choix du notaire Maître Jaureguiberry à Aspet.

-Biens vacants et sans maître
Monsieur le Maire nous explique qu'un logiciel Vigifoncier serait souscrit par la Communauté communes Couserans Pyrénées.
Un bien dans le hameau des Bantines a été divisé dans les années 1969, il est nécessaire de rechercher les héritiers pour régulariser la situation de ce bien Maison Limousis.

- Avis SMDEA récupération des eaux pluvviales
Présentation de plusieurs devis " mise en place de l'eau au dépôt "
- budget d'environ 2 000.00€, accord de l'ensemble du Conseil Municipal.
Mr COINTRE prend le dossier en charge.

- Instauration du RIFSEEP - Prime de fin d'année
Présentation de la démarche, accord du conseil pour la continuité.
Attente du RIFSEEP pour régularisation et harmonisation des primes.

- Remboursement d'une facture
Facture du nettoyage/ débroussaillage du tour de la maison Deglin
La facture est de 560€ travail fait par l'entreprise Chevallereau Stéphane. Délibération pour répercuter cette facture payée par la Mairie vers Messieurs Deglin après procédure de mise en demeure suivie et mise en oeuvre.

- Décision modificative
Emprunt pour le camion Nissan
Article 1641 : + 4969.00 Capital
Article 231 : - 4969.00

Article 66111: +79.00 Intérets
Article 615231 : -79.00
**Résultat du vote : Adopté**

- Travaux en régie de l'année 2021
En attente de deux factures pour finaliser la demande.
- Détail des différents travaux

- Cambriolage de l'atelier communal
Demande de devis à l'entreprise Martinez Soudeur ferronnier: en attente du matériel
Monsieur le Maire informe le conseil que suite au cambriolage à l'atelier communal la perte est de 18 000€, dont un remboursement après vétusté d'environ 6 000€.
Les contrats d'assurances ont été revu et notamment le rajout de la cyber attaque et de la chappelle.
Il est demandé de mettre en place une alarme à l'atelier communal.

- Approbation des nouveaux statuts et élection d'un délégué suppléant au Sive de la Haute Bellongue
Les statut sont approuvés, le délégué suppléant est Boucherie Nicolas.
**Résultat du vote : Adopté**

- Rapport d'activités de l'année 2020 et modification du libellé des statuts de compétences " action sociale et observatoire astronomique de la Communauté de communes Couserans Pyrénées
  - Présentation d'un centre de santé dans le Volvestre
  - Création d'un centre culturel
  - Aménagement de Saint-Girons
  - Observatoire de Guzet

**Résultat du vote : Adopté**

- Etude paysagère sur le hameau des Loubères
Explication d'une étude paysagère et annulation sur le hameau des Loubères suite à l'acquisition des parcelles par un agriculteur.

Discussion de demande d'une étude paysagère sur le Haut du Village, accord du Conseil municipal pour refaire une demande, la délibération sera envoyée au PNR ( Elodie Roulier).
Mr Lelandais prendra la suite du dossier (délégué PNR).

- Division de la parcelle A366
Grange vendue avec la sacristie. Régularisation pour récupérer la sacristie, il s'agit d'une erreur au moment du changement du cadastre. La solution serait l'achat de la grange à un prix mini ou la séparation du lot en 2 parcelles.
Vote pour une offre d'achat à 2000€ aux vendeurs Mme et Mr DOROSARIO
VOTE 11 exprimés : Oui 7 Non 3 Blanc 1 **Résultat du vote : Adopté**. La Proposition sera faite aux vendeurs

- Projet de défense contre l'incendie
Visite d'un employé du SDIS 09, 5 lieux de pompage retenus. Mise en place d'une cuve à la fontaine d'Autrech. Mr le Maire réflechit à un nouveau point d'aspiration sur la route de Portet d'Aspet ( fromagerie; dépôt). Cela pourrait permettre de débloquer plusieurs certificat d'urbanisme.
Prochain RDV suite du village, Rouech, Anos, Coume de Vengue.

- Travaux pour l'année 2022
Présentation des travaux et Dossiers DETR et FDAL de l'année 2022
-Columbarium (projet 2)
- Travaux de voire ( projet 1) rue de chez PAstor, rue de la terrase de l'Auberge à la Place Barat, route de Mériga " Autrech" projets d'environ 100 000€

Présentation de plusieurs projets de Colombarium
Prix de base environ 9 500€ HT

Questions diverses
- Imprimante à valider avec la secrétaire à encre ou à laser (utilisation insuffisante pour le choix du laser)
-demande de renseignements pour une borne de recharge électrique pour voiture au SDE09
-Déplacement du panneau " ST LARY" pour ralentissement descente Route de Portet.
Voir réunion avec le service des routes du département.

La séance est levée à 11h30.